

	
Délégation n° 1 (bis)	Conseil Municipal du 25 mai 2020
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 5.1 Election exécutif
Objet : Délégation du Conseil Municipal en vue de l'élection du Maire	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Délégation du Conseil Municipal en vue de l'élection du Maire

Le 25 Mai 2020, à 18 h 30,

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Madame DUFOUR Lyliane, la plus âgée des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Etaient présents : FAIT Philippe, GHESELLE Bernard, BEURAIN Christelle, BAILLET Sébastien, MAILLART Maryse, TINDILLER Franck, DELSAUX Dominique, WAUQUIER Bernard, TILLIER Nathalie, LANQUETIN Charles, ANDRE Gérard, BOUTOILLE Josiane, WACOGNE Aurore, GUERVILLE Maxime, GOSELIN Jean-Michel, DUFOUR Lyliane, LISIK Marie-Antoinette, SIBILSKY Catherine, BACLET Adrien, NEMPONT Marine, ROSSIGNOL Caroline, RAMET Philippe, DENEUX Sophie, HURTREL Grégory, PREUVOST Coralie, BONVOISIN René, GOSELIN Justine, BOUVILLE Jean-Pierre, LAMOUR Jean-Pierre, GOLDSTEIN Anne-Marie, HAGNERE Jean-Paul, BRASSART Xavier.

Formant la majorité des membres en exercice

Etait absent : CADET Frédéric

Monsieur CADET Frédéric a donné pouvoir à Madame Dominique DELSAUX pour voter en son nom.

Le conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin secret et à la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Madame GOSELIN Justine a été désignée comme secrétaire de séance.

La présidente constitue un bureau comprenant en plus de la secrétaire de séance, deux assesseurs désignés au sein du Conseil Municipal. Deux assesseurs ont été désignés : Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Xavier BRASSART.

La présidente demande aux candidats de bien vouloir se faire connaître.

Les candidats pour l'élection du Maire sont les suivants :

- Philippe FAIT

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1er tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 33 (trente trois)

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 4 (quatre)

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 29 (vingt neuf)

Majorité absolue : 17 (dix-sept)

Ont obtenu :

- Monsieur Philippe FAIT : 29 (vingt neuf) voix

Monsieur Philippe FAIT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

Vu pour être affiché le 27 mai 2020 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.